

**Motion du 20 janvier 2010 de M. Robert Pattaroni, Mme Marie Chappuis, MM. Jean-Charles Lathion, Jacques Hämmerli, Mme Catherine Buchet-Harder, MM. Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey: «Pour un budget de référence établi en fonction des missions et prestations de la Ville de Genève permettant de répondre aux besoins de base des habitant-e-s de la commune».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 23 septembre 2013, dans le rapport M-893 A)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le manque de références permettant de situer le niveau des charges nécessaires à la commune afin de répondre aux besoins de base des habitant-e-s de la commune;
- la nécessité pour le Conseil municipal de disposer d'un budget permettant d'apprécier, de comparer et de mesurer les prestations indispensables, utiles ou relevant du confort;
- la difficulté récurrente pour le Conseil administratif d'établir un projet de budget tenant compte, en premier lieu, des comptes des années écoulées et non pas du budget de l'année en cours;
- la nécessité de prévoir un budget qui tient compte des besoins des citoyens plutôt que des moyens dont dispose la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer un budget de référence à partir des missions et des prestations de la Ville de Genève telles qu'elles sont prévues par la loi;
- de veiller à évaluer les moyens à mettre en œuvre afin de fournir ces prestations, en appréciant si l'organisation et les moyens actuels sont toujours adéquats ou s'il convient de les adapter;
- d'utiliser la méthode dite du «budget base zéro», qui consiste à concevoir l'organisation et les moyens à mettre en œuvre, sans a priori;
- d'apprécier s'il y a encore des doublons avec l'Etat, à l'exemple de ce qui a été fait récemment en matière de prestations sociales à répartir entre l'Etat et la Ville de Genève.